

DÉLIBÉRATION N°2025-06-16-27 CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 juin 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Jean Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Nathalie BERNARD donne procuration à Christian BERNARD, Gérard CHEVRIER donne procuration à Monique ALLÈGRE, Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention à la Région AURA dernier commerce en milieu rural

Monsieur le Maire expose que le projet commercial de la SARL MESTIZA, avec qui la commune a signé un bail commercial pour l'exploitation de « Chez Paulette », s'articule autour de trois axes :

- Maintenir et optimiser le fonctionnement de l'épicerie afin de répondre à un service de proximité. Proposer des produits de qualité en privilégiant les producteurs locaux afin de satisfaire les besoins des habitants et favoriser le développement touristique de la commune.
- Développer la partie restauration en proposant chaque jour un menu à base de produits frais et locaux ainsi que des repas à la carte le soir.
- Partager l'espace avec l'association Du Bourg pour y accueillir ses activités, les enrichir d'une collaboration avec la cuisine permettant de proposer des repas ou buffets en lien avec les événements.

C'est dans ce cadre qu'intervient la nécessité d'aménager un espace intérieur chaleureux, spacieux et accessible à tous. La réhabilitation de l'ancienne écurie répondra à ces attentes en créant un espace fonctionnel et flexible, pouvant à la fois accueillir les clients du restaurant, des espaces dédiés à l'épicerie, et être réaménagé selon les besoins des événements de l'association. L'emplacement de l'ancienne écurie est idéal car il donne directement sur la cour intérieure / terrasse, et permet une éventuelle accessibilité depuis la cuisine pour faciliter le service.

La Région AURA, dans le cadre du programme « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » peut être sollicitée pour une aide au financement de l'acquisition du bien et des travaux. L'aide régionale prend la forme d'une subvention, elle est fixée à un taux maximum de 30 % des dépenses éligibles. Le plancher de subvention régionale est fixé à 10 000 € et le plafond est fixé à 100 000 €.

Des demandes de subventions pourront également être sollicitées auprès du Département de la Drôme (service économique, en attente de la parution d'un appel à projet) et de l'Europe (Leader).

2025-40

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

NATURE DE LA DEPENSE	FOURNISSEUR	MONTANT H.T.
Achat du bien		57 459,00 €
Gros œuvre / maçonnerie	SMG	31 580,00 €
Plafond / doublage	ISOplaque	8 621,00 €
Plomberie	SAS BLANQUART	8 987,45 €
Electricité	Everydays	11 790,00 €
Menuiserie	SAS BOISSIER	13 151,00 €
Aménagements espace co-working	Divers	9 029,00 €
TOTAL DES DEPENSES		140 617,45 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET : création d'une salle de restaurant et d'un espace de co working

DEPENSES	MONTANT TOTAL DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES PAR LA REGION	RECETTES	MONTANT
Acquisitions et travaux	140 617.00	70 308.00	Subvention sollicitée Région AURA (30 %)	21 092.00
			Subvention sollicitée LEADER	66 526.00
			Autofinancement	52 999.00
TOTAUX	140 617.00	70 308.00		140 617.00

Suite à la visio avec les services de la Région AURA, le montant des dépenses subventionnables correspond à 50 % du total des dépenses.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Sollicite** une subvention auprès de la Région AURA d'un montant de 21 092 € correspondant à 30 % du montant des dépenses subventionnables.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

VOTE : 8 + 3 POUR

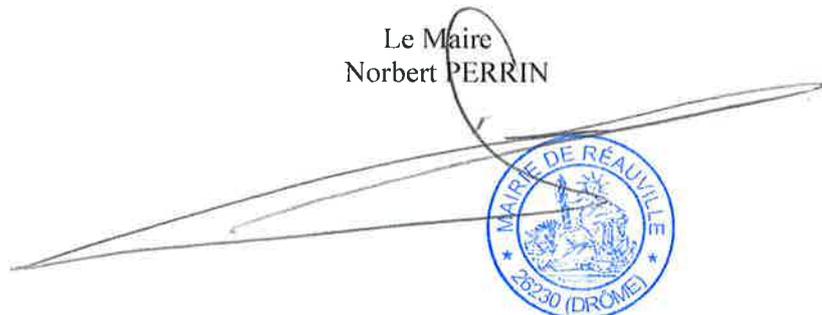
0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 18 JUIN 2025
Affiché le 18 JUIN 2025